

## Compte-rendu de la séance du 25 janvier 2016 du Conseil Municipal d'Ercé en Lamée

**Présents:** MM DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, BERTHIAUX Gwénaél, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, BARBIER Laurent, LE MÉE Philippe, ÉON Christophe, PAITEL Patricia, HARDAT Bénédicte formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés:** FILATRE Félicien, CHESNOT Cécile

### **Validation du compte-rendu de la précédente séance de conseil municipal**

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance de conseil du 14 décembre 2015.

### **Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges**

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétences,

Vu l'article L.5214-16 1-1° du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des Communautés de communes,

Vu la Loi n° 2014-386 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové – dite loi ALUR, et notamment son article 136,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV créant la Commission d'évaluation des charges transférées et précisant les modalités d'évaluation,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Moyenne Vilaine et Semnon en date du 17 septembre 2015 modifiant les statuts de la Communauté de communes en intégrant la compétence "Élaboration *du PLUI, gestion de ce document d'urbanisme, et gestion des documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, existants sur le territoire des communes membre*",

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 7 janvier 2016

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND acte des propositions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges
- DECIDE de VALIDER le transfert de charges tel qu'il résulte du Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 7 janvier 2016, dont le montant s'élève à 1741 € pour la Commune de Ercé en Lamée
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces et prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Validation du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur BERTHIAUX, Adjoint au Maire en charge de la commission d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, présente le travail réalisé par la commission et le Plan Communal de Sauvegarde finalisé. Il rappelle que le P.C.S. est rendu obligatoire par l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile suivie de son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde. Le P.C.S. établit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention et complète les plans ORSEC de protection générale des populations. Monsieur BERTHIAUX présente les risques potentiels encourus par la commune, qui sont de trois types: évènement naturel (neige, grand froid, tempête, etc), évènement technologique (accident routier grave, rupture des réseaux de télécommunication, etc) et évènement sanitaire (pandémie animale, pollution aux hydrocarbures, etc). Il présente également l'organisation prévue pour la gestion de crise ainsi que le choix d'établir une liste de personnes (agriculteurs et bénévoles) pouvant prêter main forte aux élus et au personnel communal en cas de crise.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : VALIDE le Plan Communal de Sauvegarde présenté par la commission P.C.S; DIT que le P.C.S. sera mis à jour une fois par an; DIT qu'un exemplaire du P.C.S. sera conservé en mairie et un autre le sera au complexe enfance et culture.

### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire explique qu'une ligne de trésorerie sera nécessaire en 2016 afin de pallier les éventuels manques de trésorerie en cours d'année, notamment au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, dans l'attente du versement du FCTVA. Il y aura donc lieu de contracter une ouverture de crédit de trésorerie de 200 000€.

Il rappelle que cette ligne de trésorerie ne coûte rien à la commune si les crédits ne sont pas utilisés hormis

des frais de dossier qui s'élèvent à 200€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'AUTORISER le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000€ en 2016 dès que cela sera nécessaire; AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des banques pour trouver la meilleure offre de ligne de trésorerie et à signer tout document relatif à cette affaire

### **Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2016**

Monsieur le Maire rappelle que, afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2016 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015. Il présente la dépense suivante pour l'achat d'une meuleuse pour le service technique:

Chapitre 21- Article 2158 op 393.....236 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'une ouverture de crédits d'investissements d'un montant de 236 € à l'article 2158 op 393, AUTORISE le Maire à mandater les dépenses correspondantes

### **DIA parcelle YI 34**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'étude de Maîtres LE COULS, AVENEL-THÉZÉ et MIMEY concernant une partie de la parcelle YI 34 d'une superficie totale de 2500 m<sup>2</sup>, située à La Fleuriais.

### **Questions diverses**

- Inauguration du centre bourg: 25/06/2016
- Prochain conseil municipal: 25/02/2016; réunions d'adjoints: 22/02/2016
- Vote du budget: 29/03/2016 à 20h30; réunion de préparation du budget avec Monsieur Armand: 16/03/16 à 10h00
- Conseil municipal de mars: 24/03/2016. A confirmer.
- Location de la salle de la Fleuriais: parquet très abîmé, chauffage resté allumé tout le weekend. Monsieur le Maire demande à la commission bâtiments de réfléchir à la mise en place d'une caution.

Le Maire clôt la séance à 21h55.